

ORBEY, le 6 novembre 2024

Bonjour à tous,

Je me présente, je m'appelle Philippe RIBOLZI, domicilié à ORBEY, retraité depuis 2018, après une activité professionnelle de 7 années dans le privé et 35 années à la production d'énergie hydraulique et nucléaire, notamment 14 années en tant qu'exploitant 1^{er} niveau de l'ancienne centrale hydroélectrique du lac-Noir (STEP).

J'ai créé en 2019 une association dénommée « ASSOCIATION POUR UNE NOUVELLE CENTRALE HYDROELECTRIQUE A ORBEY AU LAC-NOIR ».

L'objectif principal de notre association consiste à ce que la construction de la nouvelle centrale hydroélectrique de type STEP au Lac-Noir se réalise dans les meilleurs délais.

Les STEP « Station de Transfert d'Énergie par Pompage » sont des stations essentielles à l'équilibre du système électrique, puisqu'elles permettent à l'hydroélectricité de se stocker, à la différence de l'éolien et du solaire.

Ce nouvel équipement permettrait de produire une puissance instantanée de 55 MW pour une production annuelle de 76 GWH, soit l'équivalent de 18 éoliennes terrestres.

Un volume utile de 2 000 000m³ d'eau, correspond à la quantité d'eau échangée entre les deux lacs lors d'un cycle de production d'énergie (55MW x 10 heures = 550 MWh). Pareil volume est nécessaire lors d'un cycle complet de pompage (55 MW x 12 heures = 660 MWh).

Un volume de 1 800 000m³ d'eau stocké dans le Lac-Blanc est destiné au débit réservé pour l'année en cours.

La durée de la construction de la nouvelle centrale doit s'étaler sur trois années pour une mise en service définitive en 2031. Une moyenne de 60 intervenants (ouvriers, techniciens, ingénieurs) y participera avec des pics de 100 personnes. Lorsque la centrale sera opérationnelle pour plusieurs décennies, les intervenants seront présents ponctuellement à la centrale pour des missions de contrôle, de maintenance, de dépannage, d'essais etc...

Le nouveau concessionnaire, retenu par l'ÉTAT suite à un appel d'offre, aura parmi ses responsabilités, les trois missions suivantes, savoir :

- ⇒ Exploiter sa centrale dans les règles de l'art d'une STEP, en turbinage, pompage et en moteur synchrone ;
- ⇒ Assurer la gestion des volumes d'eau dans les Lacs Blanc et Noir ;
- ⇒ Assurer la sûreté hydraulique sur la totalité de l'aménagement (Lac-Blanc – Lac-Noir, centrale, digue, etc ...

Définition de la sûreté hydraulique : protéger l'homme et l'environnement contre tous risques d'inondation.

L'estimation des nouveaux impôts locaux, dès la mise en service définitive de l'aménagement hydroélectrique, serait la suivante :

- ⇒ Taxe foncière : 400 K€ et 50 k€ (loyers) ;
- ⇒ Contribution Economique Territoriale (CET) : 400 k€
- ⇒ SOIT UN TOTAL de 850 K€ versé aux Collectivités locales, arbitré par la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg, pour le Département, la Région et l'Etat ; à savoir que la Commune d'ORBÈY pourrait toucher la totalité du coût de la taxe foncière et des loyers soit 450 K€ par an et ce pour plusieurs décennies.

Notre association se bat corps et âme pour que le projet de construction de la nouvelle centrale de type STEP aboutisse dans les délais selon le calendrier établi par la DREAL. Or, à ce jour, nous constatons que le calendrier établi par la DREAL n'est pas respecté ; en effet, l'appel d'offre pour un nouveau concessionnaire devait se dérouler entre juillet et décembre 2024. Les conditions ne sont plus remplies et ceci est lié au projet de la Station de Ski du Lac-Blanc de créer un pompage d'eau d'un volume de 140 000 m³ destiné à la fabrication de neige de culture.

Le Syndicat Mixte du Lac-Blanc précise qu'il souhaite moderniser l'existant concernant une partie des 153 canons à neige en place et pour réussir le projet, il est nécessaire d'effectuer un pompage d'eau dans le Lac-Blanc, pour fabriquer de la neige de culture, l'investissement, selon ce Syndicat, serait de 3 millions d'euros.

Le prélèvement en eau de 140 000 m³ dans le Lac-Blanc pour la fabrication de neige de culture en période d'étiage (mois de janvier et février), impute de -8% sur le volume d'eau utilisable pour l'exploitation de la future centrale.

Le chiffre d'affaires de la STEP imputable à un prélèvement d'eau (140 000 m³) serait susceptible d'être réduit ; une réduction du chiffre d'affaires serait forcément répercutée dans la demande de soutien financier de l'exploitant vers l'Etat ou sur la redevance payée pour occuper les terrains de la Commune d'ORBÈY si le principe de cette redevance est maintenu.

Il ne faut pas regarder ce prélèvement indépendamment des autres besoins en eau ; quel est le besoin pour la pisciculture GUIDAT ? pour le débit réservé ? pour le fonctionnement de la STEP ? est-ce qu'il y aura assez d'eau pour tout le monde et quel est l'impact de ce nouveau prélèvement sur ces usages qui vont aussi être impactés par le changement climatique.

Il est nécessaire que les autorisations de prélèvement destinées à la production de neige de culture tiennent davantage compte des perspectives climatiques.

Concernant la partie technique, la pompe qui sera noyée dans le Lac-Blanc doit être placée en dessous de la côte 1041,40 NGF car le niveau d'eau est au plus bas en période d'étiage (janvier et février) ce qui entraîne des conditions supplémentaires pour installer cette pompe (seuil en béton armé à la côte 1039 NGF), pompe équipée d'une soupape de surpression. La sûreté hydraulique peut être compromise si les mises en œuvre de l'ouvrage sont sous-estimées, car la pompe installée se rapprochera à proximité de la prise d'eau du Lac-Blanc. Il faut savoir que, lors d'un turbinage effectué par la nouvelle centrale, 80 à 100 m³/seconde sont aspirés dans la conduite forcée, d'où la nécessité de fixer la pompe dans le Lac-Blanc d'une façon certaine pour assurer une sûreté hydraulique. Il est précisé que la pompe dans le Lac-Blanc sera d'une puissance électrique absorbée importante aux alentours de 800 KW.

Nous avons la nette impression que plusieurs prétendants à répondre à l'appel d'offre pour un nouveau concessionnaire, sont réfractaires au vu de toutes ces contraintes.

Nous constatons également que l'estimation financière du projet de pompage dans le Lac-Blanc estimée par le Syndicat Mixte du Lac-Blanc à 3 millions d'euros est sous-évaluée ; l'estimation de notre association se situe plutôt entre 7 et 9 millions d'euros.

Dans le pire des cas, si le projet de la nouvelle centrale hydroélectrique ne devait aboutir, la perte de la production d'énergie verte de 76 GWH par an est perdue à tout jamais, également les taxes foncières et redevances estimées à 850 K€ par an, les retombées économiques liées à la construction de la nouvelle centrale, aux entreprises, aux restaurateurs, aux hôteliers etc ...

Il faudra également trouver une société compétente pour assurer la gestion de l'eau des Lac-Blanc et Noir ainsi que la sûreté hydraulique, ce qui entraînera une dépense supplémentaire onéreuse payée par le contribuable.

Notre association, lanceur d'alerte, se bat pour la réussite de la construction de la nouvelle centrale dans les meilleurs délais, essentiellement pour les jeunes générations et pour éviter un appauvrissement des habitants de la Commune d'ORBEY et celles environnantes.

Un véritable plan d'adaptation au changement climatique doit être mis en place. Les acteurs de la montagne doivent s'adapter aux réalités du changement climatique.

En terme de gouvernance, la loi du 9 janvier 1985, dite « loi de montagne » a reconnu que la responsabilité de la gestion des activités touristiques revenait aux élus locaux, a conduit les élus à chercher l'équilibre entre la rentabilité économique du domaine skiable **et la recherche de l'intérêt général.**

Notre association invite l'ensemble des habitants des communes de la vallée de Kaysersberg à se positionner quant au projet de prélever de l'eau pour la fabrication de neige de culture dans le Lac-Blanc, en privilégiant l'intérêt général et de prendre conscience de la nécessité de réussir la construction de la nouvelle centrale hydroélectrique au Lac-Noir.